

Image not found or type unknown



Le temps qu'à un patron pour nous prévenir d'un grand déplacement

Par **Denis**, le **14/09/2012** à **10:40**

Bonjour,rnrn Je suis un jeune employé d'un entreprise de maintenance. Se matin (Vendredi je précise) en ouvrant le planning prévisionnel j'ai pu voire avec surprise que celui ci avais changer. Je devais normalement travailler et être a mon domicile pour les deux prochaines semaines. Mais se matin j'ai pu voire avec surprise que le patron m'a changer de chantier et que du coup je doit partir en grand déplacement dès lundi pour deux semaines dans l'Est de la France.rnrnMa question est : Est-ce normal que ce changement est lieu? N'y à t'il pas un temps minimal pour prévenir les employé? Dois-je accepter se changement brutal de situation?

Par **pat76**, le **20/09/2012** à **16:09**

BonjourrrnrnL'employeur doit vous informer au moins 7 jours à l'avance et par écrit de la modification de vos horaires.